

Dix ans de bilan

Mine de rien, en dix ans, la ministre des Classes moyennes et des PME, Madame Sabine Laruelle, a pu imprimer sa marque par un nombre important de réformes. L'occasion pour la direction de l'IEC de faire le point sur les dossiers marquants de cette longue « législature ».

IEC: Madame la ministre, outre le fait que vous êtes également notre ministre compétente, vous avez en charge un ministère fédéral depuis dix ans maintenant ! En dix ans, quelle est la partie de votre bilan dont vous êtes la plus fière ?

Sabine Laruelle: Dix ans, c'est beaucoup en Belgique et à la même fonction, encore plus. Je ne souhaite pas épingler plus une réforme qu'une autre, d'autant que, comme vous le savez, je suis une farouche partisane de la politique des « petits pas ». Je crois qu'en Belgique, c'est la meilleure ma-

nière d'avancer pour concrétiser ses ambitions. Et donc, je ne dirai pas que j'ai agi uniquement dans la discrétion, mais certainement avec beaucoup d'obstination. Très clairement, je pense qu'en dix ans, beaucoup de choses ont été réalisées en faveur des indépendants et des PME. Je ne vais pas citer toutes les réalisations de mon cabinet, mais j'aimerais quand même dire que l'égalisation de la pension minimale avec les salariés, le rattrapage des allocations familiales, la protection du domicile privé de l'indépendant, la création du statut de conjoint aidant, les petits risques couverts pour tous les indépendants, le projet de loi rééquilibrant les rapports entre les PME et les banques, tout cela, c'est nous ! Et donc, oui, en dix ans, nous n'avons pas chômé et je suis heureuse que la revue de l'IEC puisse me permettre de rappeler une partie de tout ce qui a été réalisé durant cette décennie.

IEC: Justement, à défaut d'être exhaustifs, permettez-nous de revenir sur les points forts de ces dix ans : récemment, il y a eu le projet de loi concocté par votre cabinet et celui de M. Koen Geens, le ministre des Finances, dans le but d'améliorer les relations entre le secteur bancaire et les entreprises. Qu'en est-il ?

Sabine Laruelle: C'est effectivement un volet important de ma politique en faveur des PME. Je l'ai souvent dit et j'aime le répéter : les banques ont prouvé leur goût du risque avec des produits que personne ne comprend. Et j'aimerais qu'elles retrouvent ce goût pour financer davantage l'économie réelle !

IEC: Pourtant, à écouter les banques, le secteur n'aurait jamais autant octroyé de crédits aux entreprises qu'au cours de ces dernières années.

Sabine Laruelle: Ce n'est pas ce que j'entends comme discours de la part des indépendants ou des PME. Mais au-delà de la querelle des chiffres, ce que j'ai voulu réaliser – en coopération avec mon collègue Koen Geens –, c'est pacifier



et rendre plus équilibrées les relations entre les banques et leurs clients. Prenez le cas d'un remboursement anticipé d'un crédit. Pour les particuliers, la règle est simple : il faut s'acquitter de trois mois d'intérêts. En revanche, pour une PME, il n'y a pas de règle. Parfois, cela peut être trois années d'intérêts ou une pénalité de... 30 % de la somme restant à rembourser ! Donc, cela me semble disproportionné, surtout en période de crise. Je suis libérale et donc forcément contre toute contrainte économique inutile, mais encore faut-il que les partenaires en question soient économiquement égaux. En matière de crédit, ce n'était pas vraiment le cas, d'où notre volonté de légiférer à ce niveau. Mais attention : nous ne voulons pas nous substituer aux banques quant à leur politique de crédit. Elles restent, bien entendu, responsables de cette politique. Mon rôle consiste simplement à faciliter l'accès au financement ! Quand je souhaite limiter les indemnités de remploi à six mois d'intérêts, ce que je veux avant tout, c'est faciliter la mobilité bancaire ! L'ancien système ne facilitait pas cette mobilité et était donc un frein à la concurrence pour obtenir de meilleures conditions financières.

IEC: La crise, n'est-ce pas parfois l'ONSS et la TVA qui se montrent souvent inflexibles en matière de délai de paiement ?

Sabine Laruelle: Bien entendu, la règle, en économie, c'est de régler les échéances légales. Il n'est pas question d'entrer dans une économie où chacun règle ses factures selon ses desideratas. Néanmoins, il est clair que la crise provoque certaines tensions de trésorerie et il n'est pas inu-

tile de rappeler à l'administration qu'elle doit parfois, elle aussi, opérer un changement de culture. Là encore, je l'ai souvent dit et répété, on ne peut à la fois dire que la relance passera par les entreprises, et en particulier par les PME, et puis, de l'autre, ne rien faire pour leur faciliter la tâche, sauf constatations d'abus, bien sûr. Mais cela étant dit, les pouvoirs publics ne doivent pas non plus devenir la variable d'ajustement des mauvaises pratiques de paiement dans le privé.

IEC: Justement, le bureau Graydon a affirmé qu'une fermeture d'entreprise sur quatre est imputable à des paiements tardifs...

Sabine Laruelle: Effectivement, aujourd'hui, seulement deux factures sur trois sont payées dans les temps. Et 12 % seraient payées après plus de nonante jours. Les factures impayées représentent un peu plus de neuf milliards d'euros en Belgique et ce sont surtout les PME qui sont les victimes d'arriérés excessifs avec des frais de recouvrement qui pèsent parfois très lourdement sur leur trésorerie. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a déposé un projet de loi visant à raccourcir les délais de paiement dans les transactions commerciales. Autrement dit, ce texte ne concerne pas les particuliers et, au fond, il ne fait que transposer en droit belge une directive européenne. En clair, les nouvelles règles imposent un délai de paiement de trente jours maximum pour les factures entre entreprises. Bien évidemment, les parties peuvent convenir d'un délai plus long, mais ce délai ne doit pas être abusif ! Aujourd'hui, quand un petit fournisseur fait face à une grande entreprise, il n'a aucune





force économique pour imposer un délai de paiement correct. Mais demain (maintenant ?), ce ne sera plus le cas : on pourra dépasser les trente jours, mais pas en raison d'un abus de position dominante. Et, bien entendu, ce raccourcissement des délais vaut également pour les factures avec les pouvoirs publics. Le délai normal est fixé à trente jours et il peut être prolongé également, mais sans dépasser les soixante jours. De la sorte, les pouvoirs publics montrent également l'exemple.

IEC: L'autre grand cheval de bataille de votre mandat de dix ans, c'est la revalorisation de la pension des indépendants, bien entendu, mais également le niveau des pensions en général...

Sabine Laruelle: Sur le premier point, je n'ai pas peur de dire que j'ai pu obtenir des avancées historiques ! Depuis ce 1^{er} avril 2013, la pension minimum au taux ménage des indépendants est égale à celle des salariés. Après plus de neuf ans de travail acharné, je suis heureuse d'avoir pu obtenir une première égalisation totale ! Je vous rappelle qu'en 2003, la pension minimum pour une carrière complète d'indépendant au taux ménage était de 823,12 euros par mois. Elle passe donc cette année à 1 386,40 euros par mois depuis avril dernier. C'est quand même une augmentation de 68 % ! Tout cela s'ajoute au remboursement de l'assurance soins de santé pour les petits et gros risques de façon gratuite depuis 2008. Pour le reste, nous devons continuer à y travailler pour assurer un financement correct de nos pensions à l'avenir.

IEC: C'est la raison pour laquelle, avec votre collègue Alexander De Croo, vous avez chargé douze experts de réfléchir sur le sujet. Mais n'est-ce pas une commission de trop : après tout, les défis liés au financement de nos pensions sont connus de longue date, non ?

Sabine Laruelle: Vous avez raison, les problématiques liées au vieillissement et ses conséquences en matière de financement sont connues de tous. Mon regretté collègue Michel Daerden y a consacré un livre vert de 300 pages ! C'était il y a trois ans. Mais avec mon collègue Alexander De Croo, nous pensons que notre comité d'experts – je rappelle que ce sont douze experts indépendants et hyper compétents dans cette matière – ira plus loin. Nous n'allons pas rédiger un deuxième livre vert, je vous rassure. Le but de ce comité d'experts est de rendre sa copie pour le printemps 2014, juste avant les élections, de sorte que les différents scénarios soient sur la table pour le prochain gouvernement. Le comité d'experts a un rôle important à jouer, car, comme vous le savez, les chiffres sont têtus : nous avons aujourd'hui 2,5 actifs pour un pensionné. Et ce rapport chutera à 1,5 actif pour un pensionné en 2060. Il faut donc nous préparer à cet impact. Et une seule chose est certaine : il n'y a aucun tabou dans les discussions, tout est possible, y compris la fusion entre les systèmes salariés, fonctionnaires et indépendants..., toutes les pistes seront mises sur la table.

IEC: Et puis, il y a encore ceux et celles qui veulent travailler au-delà de 65 ans...

Sabine Laruelle: Effectivement ! Là encore, mon cabinet et le gouvernement ont bien travaillé, puisque les limites pour le travail après 65 ans sont assouplies. L'idée même de limiter le travail des pensionnés date d'une autre époque, celle où chacun croyait que pour laisser place aux jeunes, il fallait pousser les aînés à la retraite... le plus vite possible. C'est exactement l'état d'esprit inverse qui prévaut aujourd'hui, surtout avec le vieillissement, dont je viens de parler et qui incite, au contraire, à augmenter le taux d'emploi des seniors.

IEC: Dernier point : les statistiques le démontrent, les indépendants souffrent énormément de la crise et ont souvent des difficultés pour payer leurs cotisations sociales. Qu'a fait votre gouvernement en la matière ?

Sabine Laruelle: Nous avons modifié le système. Auparavant, les indépendants payaient leurs cotisations en fonction des revenus encaissés trois ans avant. Ce modèle pouvait fonctionner quand nous étions dans une économie avec une croissance continue, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Et donc, bien souvent, vous aviez un indépendant qui se retrouvait avec des cotisations élevées et une activité qui avait, entre-temps, diminué pour telle

ou telle raison. Et avec la crise, la baisse du chiffre d'affaires s'est accentuée. Et donc, sans entrer dans les détails de calcul, disons que dorénavant, les cotisations sociales sont calculées sur la base des revenus de l'année en cours ! C'est bien entendu une bonne nouvelle et nous comptons beaucoup sur les caisses d'assurances sociales, mais aussi sur votre institut, pour relayer les informations relatives à ces modifications. Bref, comme vous aurez pu le constater, nous n'avons pas chômé en dix ans ! ●

